



SYNTHESE DOSSIER CNDS 2016 – département de l'Aisne

Supports utilisés

- Le dossier CERFA numéro 12156*04 et les fiches associées
- La demande de subvention en ligne, en utilisant le site internet « votre compte association » https://connexion.mon.service-public.fr/auth/2?spid=http://portail.asso.msp.gouv.fr&minlvl=1&mode=0&failure_id=0

Nota bene : utilisation d'e-subvention obligatoire pour les comités départementaux et fortement recommandé pour les clubs (démarche étendue à tous en 2017)

Le dossier CERFA, les fiches spécifiques, le guide explicatif de la demande de subvention en ligne, sont en téléchargement sur les sites :

Direction régionale de la jeunesse et des sports Nord Pas de Calais Picardie

<http://nord-pas-de-calais-picardie.drjscs.gouv.fr/>

Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne

<http://aisne.franceolympique.com/accueil.php>

Constitution du dossier

Comités départementaux : dossier administratif, plan de développement, 10 actions maximum + fiches spécifiques « emploi », « apprentissage », « j'apprends à nager », « pratique féminine au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et en zone de revitalisation rurale (ZRR) », et compte rendu des actions subventionnées en 2015

Clubs affiliés : dossier administratif, projet associatif, 3 actions maximum + fiches spécifiques « emploi », « apprentissage », « j'apprends à nager », « pratique féminine au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et en zone de revitalisation rurale (ZRR) », et compte rendu des actions subventionnées en 2015

Fiches spécifiques

Apprentissage

Structures éligibles : comités départementaux ou clubs sportifs.

Description : fiche d'intention à renseigner pour les structures qui souhaitent engager un apprenti à la rentrée scolaire 2016. La direction régionale prendra contact avec les structures demandeuses pour étudier les projets.

Public : jeunes de moins de 26 ans

Support : fiche d'intention en téléchargement sur les sites internet en début de document.

Date limite de retour des intentions: 26 juillet 2016 à la DDCS.

Emploi CNDS

Structures éligibles : comités départementaux ou clubs sportifs.

Description : fiche d'intention à renseigner pour les structures qui souhaitent se professionnaliser. La Direction départementale prendra contact avec les structures demandeuses pour étudier les projets avant le 22 avril 2016.

Attention les structures concernées par le renouvellement d'un emploi CNDS doivent remplir une fiche action dans le dossier traditionnel CERFA ou sur e-subvention.

Public : éducateurs sportifs, agents de développement, embauchés à mi temps ou temps plein et titulaires au minimum d'un brevet professionnel ou d'un brevet d'Etat.

Support : fiche d'intention en téléchargement sur les sites internet référencés en début de document, ou fiche action du dossier CERFA ou e-subvention pour les renouvellements.

Date limite de retour : 5 avril 2016 à la DDCS.

J'apprends à nager

Structures éligibles : collectivités, comités départementaux, clubs sportifs.

Description : stages gratuits d'une durée minimum de 10 heures pouvant être divisée en séances de 30 minutes à 1 heure, avec un maximum de 15 jeunes par éducateur et par séance. Ces stages peuvent être organisés lors des vacances scolaires, de week-ends ou dans des temps péri scolaires. La capacité à savoir nager devra être validée en fin de stage par le test Sauv'Nage. L'encadrement doit être assuré par du personnel qualifié.

Public : prioritairement les jeunes non nageurs entrant en 6^{ème}, ou âgés de 6 à 10 ans, résidant dans les quartiers prioritaires de la ville ou les zones de revitalisation rurale

Dossier support : en téléchargement sur les sites internet en début de document.

Date limite de retour des fiches spécifiques : 30 juin 2016 à la DDCS.

Pratique féminine au sein des QPV et ZRR

Structures éligibles : comités départementaux ou clubs sportifs.

Description : les projets dont les actions s'inscrivent dans la durée, les actions qui déclinent territorialement les plans de féminisation fédéraux seront à privilégier.

Public : femmes ou jeunes filles résidant dans les quartiers prioritaires de la ville ou les zones de revitalisation rurale.

Fiche support : en téléchargement sur les sites internet en début de document.

Date limite de retour des fiches spécifiques : 29 avril 2016 à la DDCS.

RAPPEL

***La date limite pour le retour des dossiers est fixée
au 29 avril 2016***

Adresse courriel de la DDCS de l'Aisne:
ddcs02-sport-jeunesse@aisne.gouv.fr